

*LA GESTION DE L'EAU ET LA VILLE D'AMOS*

*RÉSUMÉ DU  
MÉMOIRE PRÉSENTÉ AU BUREAU D'AUDIENCE  
PUBLIQUE SUR L'ENVIRONNEMENT*

*DANS LE CADRE DE LA TOURNÉE DE CONSULTATION  
SUR  
LA GESTION DE L'EAU AU QUÉBEC*

*THÈME DE DISCUSSION : LES EAUX SOUTERRAINES*

*PAR*

*LA VILLE D'AMOS*

*Amos, 26 septembre 1999*

*La Ville d'Amos se situe au cœur de la MRC d'Abitibi. Sa superficie est de 430 km carrés dont près de 50% fait partie de la zone agricole permanente. La rivière Harricana traverse le centre de la ville dans un axe nord-sud.*

*L'eau potable distribuée à la population d'Amos est incolore, inodore, insipide et toujours fraîche. Elle garde une température constante d'environ 7°C et circule, s'oxygène et se renouvelle sans arrêt avant d'être livrée directement à la consommation sans avoir subi aucun traitement. L'eau potable distribuée par le réseau d'aqueduc municipal provient de deux puits de captage situés dans un esker situé dans sa limite sud-ouest: l'esker Saint-Mathieu Lac Berry. L'esker lui-même est devenu source de fierté et d'identification régionale pour les bâtiments et organisation amosois: Théâtre des Eskers, Hôtel des Eskers, CLSC Les Eskers.*

### ***L'esker Saint-Mathieu Lac Berry***

*L'esker Saint-Mathieu Lac Berry est composé de gravier et des cailloux, de sable grossier ou fin et de particules plus fines, de la taille d'argiles. Ce matériel est très favorable à la formation d'aquifères. En 1997, la capacité théorique de recharge de l'esker est estimée à 12,600 litres par minute.*

*L'eau de l'esker Saint-Mathieu Lac Berry qui parvient au robinet des utilisateurs de l'aqueduc de la municipalité d'Amos est d'une pureté naturelle exceptionnelle. Elle a moins de 200 PPM de sels minéraux dissous et a un PH de 7,1 ce qui signifie que l'eau atteint presque l'équilibre parfait.*

### ***La consommation d'eau à Amos***

*La Ville d'Amos a une population de 13 632 habitants. Environ 80% de la population est desservie par le réseau d'aqueduc municipal. Le réseau d'aqueduc municipal est alimenté par deux puits ayant cumulativement un débit journalier de consommation de 7 millions de litres (environ 5 000 litres à la minute ou 1 100 gallons impériaux à la minute).*

*La consommation journalière d'eau s'établit comme suit à Amos:*

<i>secteur résidentiel</i>	<i>:</i>	<i>6 500 000 litres</i>
<i>autres secteurs</i>	<i>:</i>	<i>500 000 litres</i>
<b><i>Total</i></b>	<b><i>:</i></b>	<b><i>7 000 000 litres</i></b>

*La capacité de pompage théorique cumulée des installations actuelles des deux puits de captage de la Ville d'Amos est de près de 24 millions de litres par jour (environ 16 700 litres à la minute ou 3 700 gallons impériaux à la minute).*

### ***Un bien de propriété publique***

*Pour les uns, en vertu du Code civil du Québec, l'eau souterraine est un bien de propriété privée relié à la propriété immobilière. Pour les autres, il serait plus exact de parler d'un*

bien sans maître. Or, selon nous, un aquifère ne reconnaît ni les limites foncières, ni les limites municipales.

La Ville d'Amos appuie le principe selon lequel l'eau est une propriété collective à valeur patrimoniale. La nappe aquifère alimentant les sources d'eau potable de la Ville d'Amos fait partie d'une formation géologique sensible qui exige, sur la foi d'études hydrogéologiques rigoureuses, un périmètre de protection couvrant un territoire de plus de 18 kilomètres carrés.

### **Le contrôle des usages et la protection de la ressource**

Il est important pour la Ville d'Amos, que l'eau souterraine située dans l'esker St-Mathieu Lac Berry, soit reconnue comme étant la ressource primordiale de ce secteur, et sa protection doit primer sur tout autre usage. Nous sommes toujours à la recherche d'une piste nous permettant, dans le cadre législatif actuel, de protéger adéquatement cette précieuse et fragile ressource.

Nous avons scruté au meilleur de notre connaissance, les lois d'intérêt général nous octroyant le pouvoir d'intervention en la matière. De plus, un projet de loi d'intérêt privé a été déposé à l'Assemblée nationale, à la Session parlementaire d'automne 1993, par M. François Gendron, député d'Abitibi-Ouest. La Ville d'Amos a également dû entreprendre des démarches en expropriation où des sommes importantes sont en jeu. Parallèlement à ces démarches, la Ville d'Amos a adopté une stratégie visant à instaurer un partenariat efficace entre la Ville d'Amos et les ministères concernés par la signature d'ententes particulières.

### **Les préoccupations de la Ville d'Amos**

Les aspects qui sont, pour la Ville d'Amos et aujourd'hui, d'ordre prioritaire sont principalement :

- La protection de la ressource,
- La pérennité de la ressource,
- Le patrimoine collectif,
- L'eau comme outil de développement économique,
- La cartographie hydrogéologique.

Nous demeurons convaincus de la nécessité de l'eau pour la vie. Les démarches que nous poursuivons sans relâche depuis 1977 ont pour but de protéger une ressource de qualité exceptionnelle contribuant au bien-être de nos concitoyennes et concitoyens. La Ville d'Amos et sa population ont fait un choix : LA RESSOURCE EAU EST PLUS PRÉCIEUSE QUE TOUTES LES AUTRES RESSOURCES CONCURRENTES SUR CE TERRITOIRE ET LES EFFORTS ENTREPRIS JUSQU'ICI DOIVENT ÊTRE POURSUVIS.

La Ville d'Amos est prête à aller de l'avant avec une Politique de l'eau au Québec qui comprendra des mesures de protection et de conservation des eaux souterraines. L'eau potable est un bien précieux et cher aux amossoises et aux amosois. Nous désirons, le plus rapidement possible, protéger notre ressource eau souterraine, une eau potable de qualité que nous pourrons léguer avec fierté aux générations à venir.